

Décision n° 2022/12
relative à l'accréditation de
l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de
l'industrie à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Sigle :	ESTP Paris
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Site de l'école :	Cachan, Troyes, Dijon et Orléans

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Cachan

Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Dijon

Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site d'Orléans

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie ;
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI et rapporteure principale), Françoise DELPECH (membre de la CTI et co-rapporteure), Géraldine CASAUX-GINESTET (experte auprès de la CTI), Laure COQUELET (experte élève ingénieur), Rui DE BRITO (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 décembre 2022 ;
- Entendus Messieurs Joël CUNY, directeur général et Serge LE STRAT, directeur de l'enseignement

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie sur les sites de Cachan, Troyes, Dijon et Orléans	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	restreint

La CTI prend acte de la demande d'arrêt des formations suivantes :

- Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, spécialité topographie en formation initiale sous statut d'étudiant
- Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, spécialité génie mécanique et électrique en formation initiale sous statut d'étudiant
- Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, spécialité travaux publics en formation initiale sous statut d'étudiant
- Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, spécialité bâtiment en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Assurer un accompagnement des élèves dans leur choix de parcours individualisé ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de recrutement d'enseignants et enseignants-chercheurs prévu en s'assurant de son adéquation avec les besoins croissants, au regard de l'évolution des effectifs en formation à venir ;
- Découpage des UE à mettre en conformité avec les règles du processus de Bologne (1 ECTS correspond à 25-30 heures de travail) ;
- Consolider les moyens mis en œuvre pour améliorer le recrutement des étudiants et en préciser l'organisation ;
- Assurer la qualité d'exposition à la recherche sur l'ensemble des sites ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie	2023	2024-2025

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022,

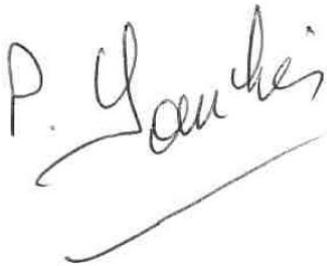
Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023,

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Alain MORETTO, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER

La rapporteure principale
Patricia SOURLIER

Le secrétaire greffier

La présidente
Elisabeth CRÉPON

Handwritten signature of Patricia Sourlier in black ink, written in a cursive style.Handwritten signature of the secretary, appearing to be 'MAD', in black ink.Handwritten signature of Elisabeth Crépon in black ink, featuring a stylized 'E' and 'C'.